

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 26 juin 2017

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, CAPGRAS Marie-José et DELMAS Nicole.
Mrs MONFRAIX Alain, SORROCHE Raphael, Adjoint.
Mrs CROS Gilbert, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc et PERES Albert.

Absents excusés : Mrs BOUBILA Yannick et MILLET Valentin.

Procurations : Mme BOUVILLE Marie-Christine donne procuration à M. PERES Albert.
Mme SCHOTTE Claire donne procuration à M. LIONNET Marc.

Secrétaire : Mme AUSTRUY Camille.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 22/05/2017,*
- *Modification des statuts du Sicoval,*
- *Tarif salle rouge pour réunion,*
- *Facturation « gens du voyage »,*
- *Décision modificative,*
- *Sicoval service médecine préventive.*

Avant l'ouverture du conseil municipal, ont été reçus, monsieur Guitard et monsieur Sans, membres du Lions Clubs International Toulouse-Belberaud St Orens-Occitanie qui offrent à la commune un défibrillateur et propose la mise en place d'une boîte à livres ;

Ces messieurs ont reçu de vifs remerciements des membres du conseil municipal pour le don du défibrillateur qui sera mis en place dans le centre culturel. L'emplacement de la boîte à livre sera déterminé un peu plus tard.

Ouverture de la séance du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22/05/2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I – Modification des statuts du Sicoval.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Sivurs situé sur la commune de Péchabou a fait l'objet d'un arrêté préfectoral actant sa dissolution au 31/08/2017. Par délibération de son conseil syndical du 15 décembre 2016, le Sivurs a sollicité le Sicoval pour mettre en place un service commun de restauration. Lors du Conseil de Communauté du 06/06/2017, les statuts du Sicoval ont été modifiés par l'ajout dans les services aux tiers de « préparation et livraison de repas », ces services étant proposés à la demande.

Toutes les communes du Sicoval doivent délibérer sur ces statuts, une non délibération étant considérée comme favorable.

La délibération est approuvée à la majorité (11 pour et 2 abstentions).

II – Tarif de la salle rouge pour réunion.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la tarification de location pour une demi-journée des salles bleu, verte et jaune du centre culturel, soit 50.00 euros. La salle rouge n'ayant à ce jour pas de tarif de location à la demi-journée et des demandes d'occupation arrivant en mairie, elle propose de voter également un tarif à la demi-journée pour cette salle.

Après discussion il est décidé de fixer à 200.00 € le tarif d'occupation à la demi-journée de la salle rouge.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Redevance d’occupation du domaine public en cas d’envahissement non autorisés des terrains communaux.

Madame le Maire rappelle les occupations assez régulières des terrains situés autour du pôle culturel par les gens du voyage. Afin de pouvoir leur demander une participation aux frais d’occupation du domaine public mais surtout aux frais engendrés par leur consommation d’eau et d’électricité, il convient de délibérer afin de fixer un tarif d’occupation.

Madame le Maire propose d’appliquer une tarification de 20.00 € par double essieux, par semaine, ce qui correspond aux tarifs habituels pratiqué sur le Sicoval.

La délibération est votée à l’unanimité des présents ou représentés.

IV – Décision modificative N°1.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d’effectuer des virements de crédit sur Budget Primitif 2017 en section d’investissement en raison des dépenses engagées.

- Climatiseurs école : 1 900.00 €,
- Mobilier mairie : 5 583.44 €.

La délibération est votée à l’unanimité des présents ou représentés.

V- Service médecine professionnelle et préventive.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation, le Sicoval ouvre à l’ensemble des 36 communes à partir du 01/01/2018, un service de médecine professionnelle et préventive.

Le tarif du Sicoval pour 2017 s’élève à 58.15 € par agent alors que le coût pour la commune avec le service de médecine du CDG31 s’élève à 67.00 € par agent.

Madame le Maire propose de résilier le contrat avec le CDG31 au 31/12/2017 et de signer une convention avec ce service du Sicoval à compter du 01/01/2018.

La délibération est votée à l’unanimité des présents ou représentés.

VI – Demande de subvention au conseil régional

Dans le cadre du contrat unique signé entre le Sicoval et le conseil régional, les communes peuvent présenter des dossiers portant sur la rénovation énergétique et l’accessibilité des bâtiments publics comme cela a été fait pour la mairie. Il est proposé de déposer un dossier portant sur l’isolation de l’école le petit prince, sachant que le montant maximum de la subvention pourra s’élever à 50 000 euros.

La délibération est votée à l’unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

- 1) Madame le Maire propose de faire un groupe de travail pour l’aménagement du terrain et l’implantation des ateliers municipaux. Mme Camille AUSTRUY et Mrs Bertrand FOUCHER, Gilbert CROS, Alain MONFRAIX et Marc LIONNET proposent de s’inscrire dans ce groupe de travail. 1^{ère} réunion le mardi 4 juillet à 19h.
- 2) Mme BROU-POIRIER architecte des bâtiments de France semble avoir découragé les personnes qui s’étaient portées acquéreuses du terrain situé près du presbytère. Nous allons donc diffuser la vente de cette parcelle.
- 3) Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir pour le prochain conseil sur l’opportunité ou pas de mettre en vente le bâtiment du presbytère..
- 4) Dates à retenir :
 - 16/09/2017 Journée du Patrimoine : Ouverture de la Mairie de 14h à 19h avec repas dans le parc « tiré du sac ».
 - 22/09/2017 Soirée musicale dans le parc de la mairie.

Fin de séance à 22h15.